

L'APPROCHE REGIONALE DE LA GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE



L'APPROCHE REGIONALE DE LA GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE

- Un cadre général : le GRAPEE
- Vers une stratégie régionale nécessaire...
- 2 exemples de mise en œuvre d'actions sur les plantes
 - Une clé d'entrée milieux naturels : le Lagarosiphon
 - Une clé d'entrée santé : l'Ambroisie
- Conclusions / Perspectives

Un cadre d'intervention général sur les plantes exotiques :

le GRAPEE

Groupe Régional Auvergne sur les Plantes Exotiques Envahissantes

▶ Constitution du GRAPEE à partir de 2003 par AELB



PLAN
LOIRE
GRANDEUR NATURE

▶ 4 priorités identifiées :

- ☞ Besoin de formation et de communication
- ☞ Nécessité de réponses techniques pour la gestion des plantes exotiques
- ☞ Besoin d'une veille des invasions
- ☞ Animation et coordination d'un groupe de structures concernées

▶ Entre 2004 et 2007 : actions ponctuelles réalisées par Conservatoire Botanique Massif Central (inventaires, formations...) ou par CEN Auvergne (retour d'expérience de gestion)

▶ Depuis 2008 : animation du GRAPEE confiée au CEN Auvergne dans cadre du PLGN avec le soutien de :

▶ 3 objectifs pour le GRAPEE :



- ☞ Mutualiser l'information et la connaissance (lien avec CBN)
- ☞ Favoriser les échanges (réunions annuelles, formations à la connaissance et aux méthodes de lutte ...)
- ☞ Etablir une stratégie régionale (lien avec CBN, autres acteurs)

Vers une stratégie nécessaire...

Première contribution en 2010 avec le GRAPEE

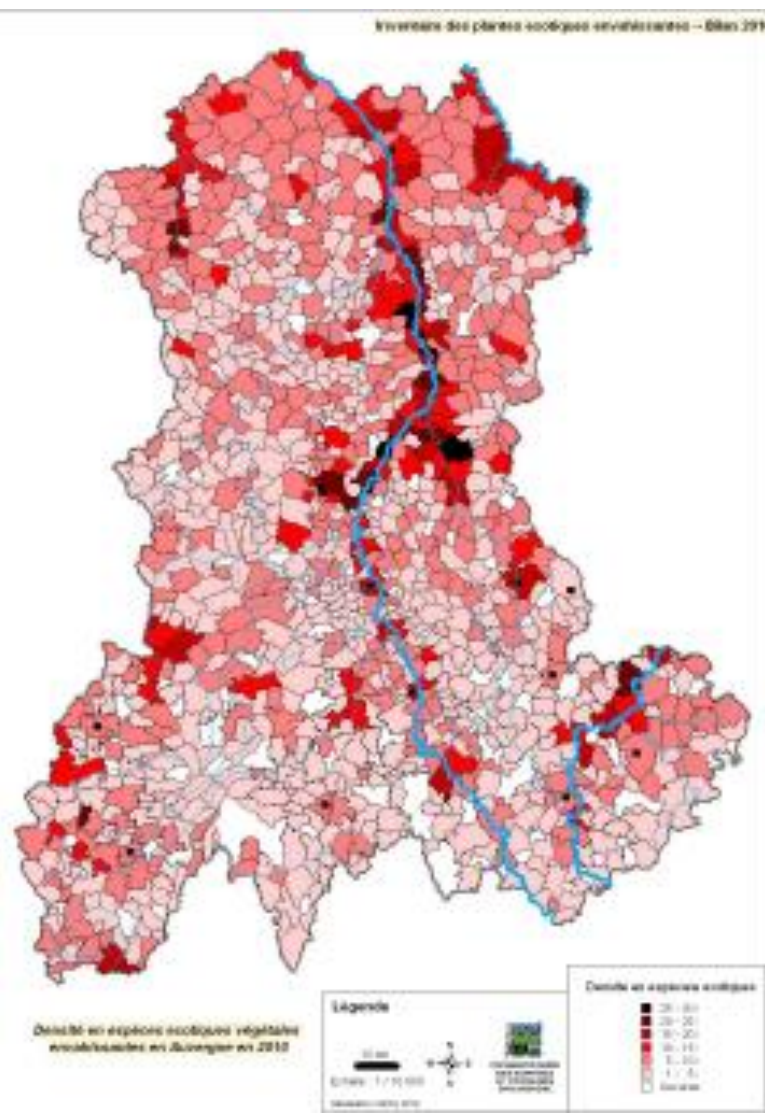
- ⇒ Basée sur un état des lieux global,
- ⇒ Associant de nombreux acteurs régionaux, mais avec des moyens limités,
- ⇒ Important travail de réalisation de profil invasif en cours par le CBNMC

- ⇒ 4 volets de réflexion :
 - ⇒ Connaissances : centraliser les données disponibles
 - ⇒ Lutte /gestion : proposer des moyens techniques de lutte adaptés
 - ⇒ Sensibilisation : diffuser l'information, former
 - ⇒ Gouvernance : qui fait quoi ? Flore seulement ou EEE ?

- ⇒ **Réflexion initiée mais non finalisée...**

Vers une stratégie nécessaire...

Un premier état des lieux des invasions en Auvergne en 2010



Indicateur communal :

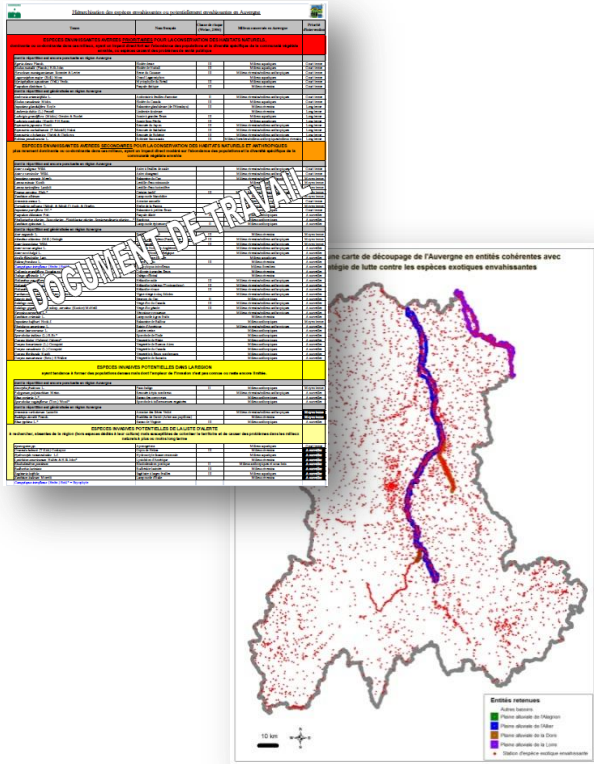
- 30% communes avec 5 taxons min

Zones à forte densité :

- Grandes agglomérations et villes
- Communes riveraines des axes alluviaux
- Zones de contact extrarégional

Vers une stratégie nécessaire...

Essai de tableau récapitulatif du niveau d'intervention préconisé



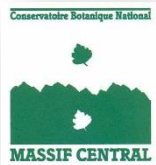
- A partir de la liste régionale hiérarchisée
- Selon la répartition régionale des espèces
- Selon une logique de bassin versant

Vers une stratégie nécessaire...

Où en est l'Auvergne ?

Poursuite du travail initié par la DREAL Auvergne :

- Lancement démarche sur Faune exotique envahissante en 2012
- Réflexion pour une stratégie régionale (faune et flore)
- Révision de la liste régionale d'espèces confiée au CBNMC par :
 - Mise à jour des données
 - Utilisation de méthodes de cotation permettant :



- d'établir les profils de risque invasif des espèces
- de mesurer les enjeux territoriaux en matière de fonctionnalité des milieux et de préservation de la biodiversité

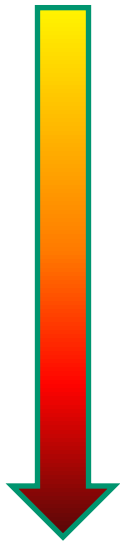
- Préparation en groupe restreint d'un bilan de la problématique invasive en Auvergne, ceci afin de lancer une phase stratégique et opérationnelle de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés

Vers une stratégie nécessaire...

Où en est l'Auvergne ?

Objectifs généraux proposés pour la lutte et validés par le GRAPEE

Prioritaire



**Moins
prioritaire**

- Prévenir l'apparition de nouvelles espèces
 - Eradiquer les espèces émergentes
 - Limiter l'extension des espèces implantées
- ⇒ **Réflexions sur la stratégie encore en cours...**
- ⇒ **Mais nombreuses actions de lutte déjà mises en œuvre par différents opérateurs et dans différents cadres...**

GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : NOMBREUX EXEMPLES D'EXPERIENCE DE LUTTE CONCERNANT DIVERS TAXONS ENVAHISSANTS EN AUVERGNE...



GESTION DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES : NOMBREUX EXEMPLES D'EXPERIENCE DE LUTTE CONCERNANT DIVERS TAXONS ENVAHISSANTS EN AUVERGNE...

▶ 2 exemples d'actions de lutte contre les plantes exotiques suivantes :

▶ 1 taxon prioritaire avec la clé
d'entrée « milieux naturels »

☞ le Grand Lagarosiphon



▶ 1 taxon prioritaire avec la
clé d'entrée « santé »

☞ l'Ambroisie



**Exemples d'actions de lutte contre les plantes
exotiques suivantes :**

Le Grand Lagarosiphon



Etat des lieux de la présence du Grand Lagarosiphon en Auvergne

Une implantation récente :

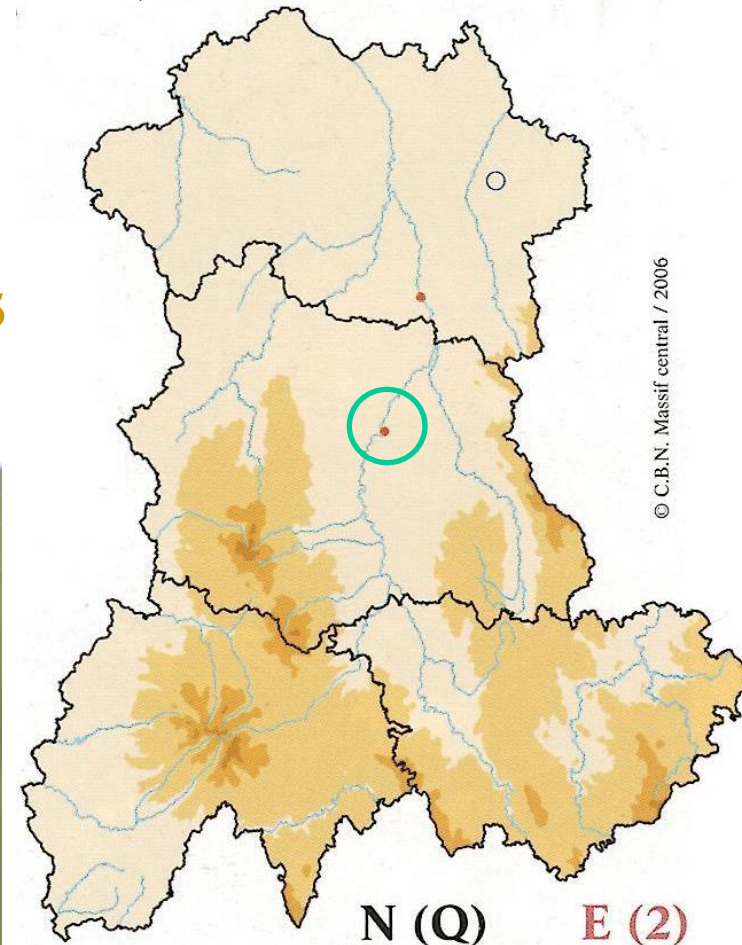
- ▶ Première mention dans l'Allier **en 1997** (Deschatres)
- ▶ Première observation dans le Puy-de-Dôme **en 2001** (Lamaison)

↳ quelques pieds présents

↳ information non diffusée

- ▶ **« Redécouverte » dans le Puy-de-Dôme en ... 2005**

par le CEN Auvergne à l'occasion de l'étude du site alluvial concerné



Etat des lieux de la présence du Grand Lagarosiphon dans le Puy-de-Dôme

Un site alluvial :

Ancienne gravière en bord d'Allier
à Pont-du-Château



➤ Mettre en place une action de lutte pour éviter la dispersion vers l'aval lors des crues

▶ « Redécouverte » en ... 2005

évolution de la situation de 2001



Action mise en œuvre avec un Contrat Natura 2000



- ✓ objectif : élimination du Lagarosiphon (unique station du Puy-de-Dôme)
- ✓ portage par la commune de Pont-du-Château
- ✓ budget du contrat = 23 744 € TTC (financement Etat FEADER)
- ✓ durée de 3 ans
- ✓ engagement des travaux en octobre 2011



Action mise en œuvre avec un Contrat Natura 2000

Avant



Travaux proposés et mise en œuvre :

Création de hauts-fonds par déblais-remblais pour que l'étang soit hors d'eau 1 à 3 mois/an

Semis de Baldingères sur les hauts-fonds et plantations d'arbres sur les rives

Pose d'un panneau de sensibilisation

Pendant



Après



Action mise en œuvre avec un Contrat Natura 2000

Premiers résultats



- Plus de Lagarosiphon en 2012, confirmé en 2013
- Très bonne recolonisation spontanée de la végétation indigène
- Quelques tâches de Jussie, arrachées manuellement en 2012 avec complément de déblais/remblais (non prévu initialement)

- Limites de l'action :
Calage de la topographie un peu trop haut = saulaie à moyen terme plus que hélrophytes
Arrachage d'entretien de la Jussie nécessaire (présente sur site avant travaux)

Temps de montage du projet très long (2005-2011)
= dispersion potentielle vers l'aval avec crues de 2003 et 2008

ETANG DES BOIRES - CONTRAT NATURA 2000

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, la commune de Port-du-Château a réalisé les travaux de restauration de l'étang des Boires. L'étang a été renatéralisé pour mettre hors eau cette ancienne gravière en période estivale afin de faire disparaître le grand Lagarosiphon.

Un semis annuel de Peulins enroulés (Sedraghe faux-rouleau) a été réalisé, des jeunes plants de saule pousseur et saule blanc en pacot de bois, des Hélices communes, de chèvres padoisales, d'ombles champêtres et de busions sont plantés en milieu de berges.

L'objectif est d'aménager une zone humide, en eau en hiver, avec une végétation de roseière où auront disparu les plantes envahies (grand Lagarosiphon et Jussie).

Le Grand Lagarosiphon est une plante aquatique originaire d'Afrique du Sud, envahissante et largement répandue dans le sud-ouest de la France. L'étang des Boires, entièrement envahi, constitue la seule station de cette espèce dans le Puy-de-Dôme.

Les équipes environnement et biodiversité de la ville ont effectué les plantations et les semis. Formées à la gestion des sites naturels dans le cadre des actions de l'Agence de l'Eau et du contrat Natura 2000, les "Jardinières naturalistes" sont chargées du suivi du site et de son entretien.

Espace biodiversité - zone humide en réhabilitation - Attention aux jeunes plantations !

Pour tout renseignement : cen-auvergne@espaces-naturels.fr
maie@portduchateau.fr

Exemples d'actions de lutte contre les plantes exotiques suivantes :

L'Ambroisie



Etat des lieux de la présence de l'Ambroisie en Auvergne

Une implantation ancienne :

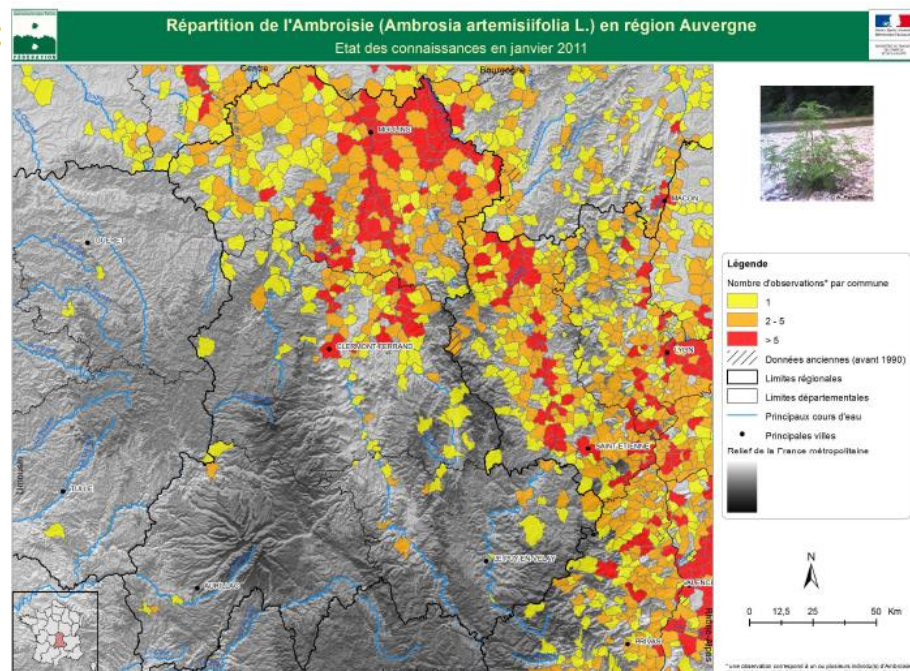
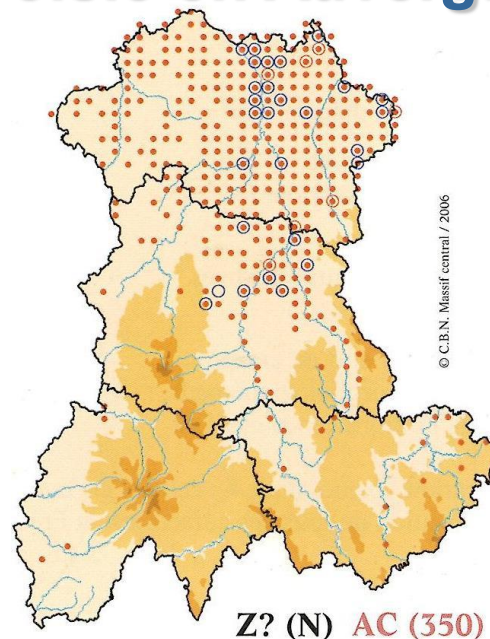
- ▶ Extrait de l'Atlas de la Flore d'Auvergne, CBNMC, 2006 :

Commentaires : connue dans l'Allier dès 1879, puis dans le Puy-de-Dôme à partir de 1902, sa progression est continue en Auvergne avec actuellement une accélération de sa vitesse d'expansion. Espèce exotique envahissante à surveiller prioritairement. Provoque des allergies parfois très sévères.

- ▶ Colonisation déjà importante en Auvergne
- ▶ Intervention difficile...
- ▶ Mais de « santé publique » : lutte inscrite dans le cadre de la prévention des allergies :

Plan National Santé Environnement (2009-2013)

Plan Régional Santé Environnement
(validation préfectorale du 21/04/2013)



Eléments déclencheurs de la campagne d'arrachage 2012

23 Juin

- 1^{ère} campagne nationale de lutte contre l'Ambroisie

4 Juillet

- 1^{ère} réunion partenariale Ambroisie de l'ARS-DT 63

11 Juillet

- Arrêté Préfectoral 63 : destruction de l'Ambroisie

8-14 Août

- Repérage terrain CEN Auvergne pour reportage Ambroisie FR3 Auvergne à l'initiative de l'ARS-DT63

4-5

Septembre

- 1^{ère} campagne arrachage par CEN Auvergne sur site N2000 « Val d'Allier – Alagnon »

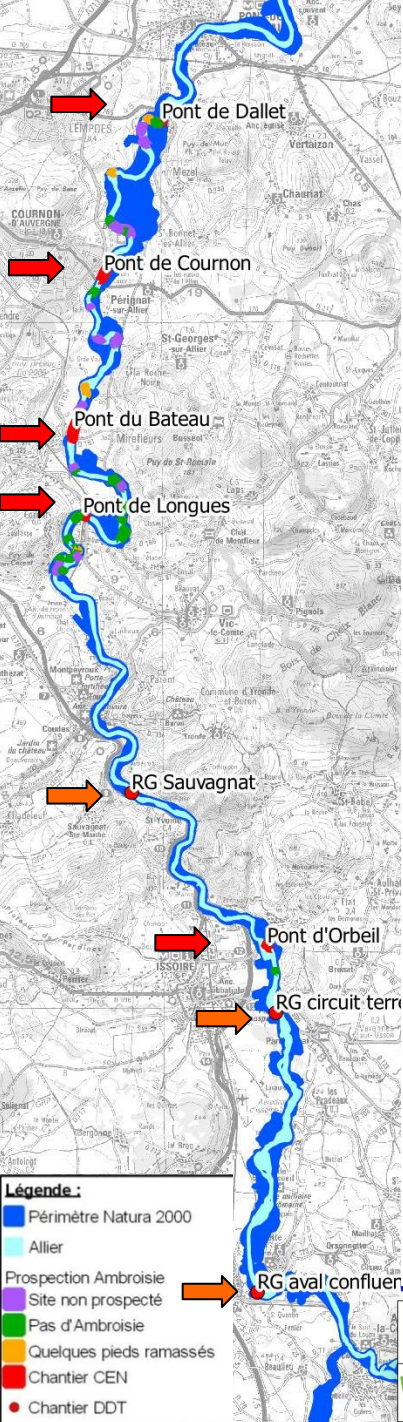
11-28

Septembre

- 1^{ère} campagne arrachage par DDT 63 sur DPF de l'Allier

Zones d'intervention

- Recherche de l'Ambrosie **non exhaustive** et en partie couplée au suivi en place pour d'autres plantes exotiques envahissantes en rive droite et rive gauche (33 zones)
- Arrachage manuel au moment du repérage pour les pieds épars (5 zones)
- Mobilisation de l'équipe de gestion sur 5 secteurs à plus forte densité pour CEN Auvergne
- Mobilisation d'une entreprise sur 3 secteurs pour DDT 63



Bilan de la campagne d'arrachage d'Ambroisie 2012

■ Campagne conduite par CEN Auvergne

1,5 jours repérage (arrachage ponctuel) + 1 jour calage avec DDT et entreprise + cartographie avec coût de 1100 €

300 kg arrachés en 4 jours/agents avec coût de 2000 €

■ Campagne conduite par DDT 63

1300 kg arrachés en 10 jours/agents avec coût de 10 000 €

Bilan global :

8 secteurs 1600 kg arrachés d'un coût de 13 100 €

2 secteurs à plus forte densité sur 8

Zones d'intervention proches des ouvrages routiers

Limites : intervention limitée et problèmes de protection



Plan d'action régional Ambroisie



Accompagnement de la dynamique initiée par l'ARS :

- Participation aux réunions régionales partenariales Ambroisie à ARS
(4 juillet & 15 octobre 2012, 11 avril & 7 octobre 2013)
- Participation de ARS au GRAPEE, présentation du plan d'action régional Ambroisie
(26 mars 2013)
- Participation à réunion régionale gestionnaires des grands linéaires à ARS
(23 septembre 2013)
- Participation à communication sur Ambroisie
(Emission radio du 22 juin, reportage FR3 en août 2012, article bulletin communal en juin 2013)
- Participation à journée d'information Ambroisie des élus par CNFPT
(Intervention sur arrachage 2012 - 19 mars 2013)
- Participation au séminaire Massif central Ambroisie par CPIE Creusois pour CPIE & ARS
(Intervention conjointe CEN/DDT sur arrachage 2012 – 21 mars 2013)
- Formation agents techniques (formation services état en 2012 (DDT, ONCFS, DREAL) et agents entretien des voies ferrées à SNCF (juin 2013))

Pour en savoir plus : <http://www.ars.auvergne.sante.fr/2eme-journee-de-lutte-contre-l.140084.0.html>

Plan d'action régional Ambroisie

Principaux documents sur Ambroisie :

- Arrêté préfectoral de juin 2005 pour 03
- Arrêté préfectoral du 11 juillet 2012 pour 63
- Arrêté préfectoral du 01 juillet 2013 pour 15
- Plaquette d'information de la CA 63 à destination des agriculteurs (stand au salon de l'élevage 2012 et 2013)
- Travail en lien avec l'Observatoire national de l'Ambroisie <http://www.ambroisie.info>



Intérêts majeurs de la démarche mise en place :

- Collaboration étroite ARS/CEN Auvergne pour mobilisation de nombreux acteurs (milieux naturels, linéaires, santé...),
- Démarche réglementaire avec obligation d'application,
- Alimente la réflexion en cours sur EEE en Auvergne et peut activer la réflexion sur le recyclage des déchets actuellement impossible



PERSPECTIVES DE GESTION DES PLANTES EXOTIQUES EN AUVERGNE :

Avec du recul, les meilleures méthodes de lutte sont :
P'intervention dès l'apparition, la prévention, l'information

Pour ce faire, mobilisation concertée de tous les acteurs nécessaire



Merci de votre attention.

Place à vos questions.



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne

Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne
Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy
63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
E-mail : cen-auvergne@espaces-naturels.fr
www.cen-auvergne.fr

Groupe Régional Auvergne sur les Plantes Exotiques Envahissantes

